



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Ministre de l'Agriculture, de  
l'Agroalimentaire et de la Forêt**

**Porte-parole du Gouvernement**

Paris, le 18 janvier 2017

## COMMUNIQUE DE PRESSE

—

### **La stratégie nationale bioéconomie : remettre la photosynthèse au cœur de notre économie**

—

Stéphane LE FOLL, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement, a présenté ce 18 janvier, en Conseil des ministres, une communication relative à la stratégie nationale bioéconomie.

Le Ministre a souligné l'importance de remettre cette **économie de la photosynthèse et plus largement du vivant au cœur de notre économie**. La bioéconomie est en effet fondée sur la production, la mobilisation accrue et la valorisation optimisée de la biomasse, en particulier végétale **et permet d'utiliser au maximum une énergie abondante, renouvelable et gratuite : l'énergie solaire**.

La priorité de cette stratégie portera à la fois sur :

- une mobilisation accrue et durable de la biomasse, qui préserve les écosystèmes producteurs de matière première (respect de la biodiversité, des paysages, du taux de matière organique des sols),
- une optimisation de l'utilisation de la biomasse ainsi produite pour garantir la capacité à répondre à des besoins alimentaires et non alimentaires.

La mise en place d'une stratégie bioéconomie au niveau gouvernemental est fondamentale pour garantir une cohérence à l'ensemble des démarches engagées et éviter que celles-ci n'entrent en concurrence en créant des conflits d'usage de la biomasse.

**Stéphane LE FOLL a indiqué que le développement de ce modèle économique constitue aujourd'hui un enjeu majeur pour la France. Il doit permettre à notre pays de passer d'une économie fondée sur des ressources fossiles à une économie fondée sur du carbone renouvelable, tout en respectant l'équilibre entre sécurité alimentaire et besoins non-alimentaires.**

---

Contacts presse

**Service de presse de Stéphane LE FOLL** - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; [cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr)  
**Service de presse du ministère** - Tel : 01 49 55 60 11 ; [ministere.presse@agriculture.gouv.fr](mailto:ministere.presse@agriculture.gouv.fr)

---

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt  
Hôtel de Villeroy – 78 bis, rue de Varenne – 75007 PARIS  
[www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr) - [www.alimentation.gouv.fr](http://www.alimentation.gouv.fr)

 @Min\_Agriculture

La bioéconomie est, par ailleurs, un secteur dans lequel la France a de nombreux atouts à faire valoir :

- un potentiel important de biomasse, d'origine agricole, forestière, marine ou issue de déchets ;
- **des débouchés pour cette production de biomasse, existants ou en développement** : le chanvre peut par exemple est utilisé dans des bâtiments à empreinte carbone réduite, les fibres de lin sont utilisées dans des pièces de voiture afin de les alléger et de réduire leur consommation de carburant, le bois énergie se développe, la production de biogaz par la méthanisation contribue à réduire nos importations et permet aux agriculteurs de produire de l'énergie tout en réduisant leur dépendance aux engrais minéraux azotés.

**Cette vision partagée des enjeux de la bioéconomie sera complétée par un plan déclinant les actions concrètes à mettre en œuvre. Dans cette optique, un comité stratégique réunissant pouvoirs publics, secteurs professionnels concernés et société civile va être installé.** Cette enceinte dédiée permettra notamment de traiter les questions de normalisation et d'évolutions réglementaires ayant trait à la bioéconomie, mais également d'aborder les éventuels conflits d'usage et de communiquer auprès du grand public.

Avec cette stratégie nationale, la France se positionne aujourd'hui parmi les leaders mondiaux dans le domaine de la bioéconomie et pourra ainsi contribuer activement à la révision prochaine de la stratégie bioéconomie européenne.

Stéphane LE FOLL effectuera prochainement un déplacement sur les utilisations du lin dans la plasturgie en Normandie ainsi que dans une bioraffinerie dans les Hauts de France

La bioéconomie englobe ainsi l'ensemble des activités de production et de transformation de la biomasse, qu'elle soit d'origine agricole, forestière ou aquacole, à des fins de production alimentaire (humaine ou animale), de matériaux biosourcés ou d'énergie.

Fruit de la concertation entre pouvoirs publics, professionnels et société civile, la stratégie présentée aujourd'hui permet d'intégrer dans une même perspective toutes les politiques publiques s'intéressant à la biomasse : projet agro-écologique, initiative « 4 pour 1000 », programme nationale de la forêt et du bois, plan énergie méthanisation autonomie azote, loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, Nouvelle France Industrielle, etc.